

Occitanie : comment va l'adresse ?



19 novembre 2024

5^{ème} Journée du CRIG Occitanie



Suivi du déploiement des Bases Adresses Locales depuis la BAN

Loi 3DS + Décret d'application

Remplir la BAN = obligatoire

- Depuis avril 2023 si commune > 2 000 hab.
- Automne 2023 pour les autres

[Tableau de bord national](#)

Plus d'autres démarches déclaratives

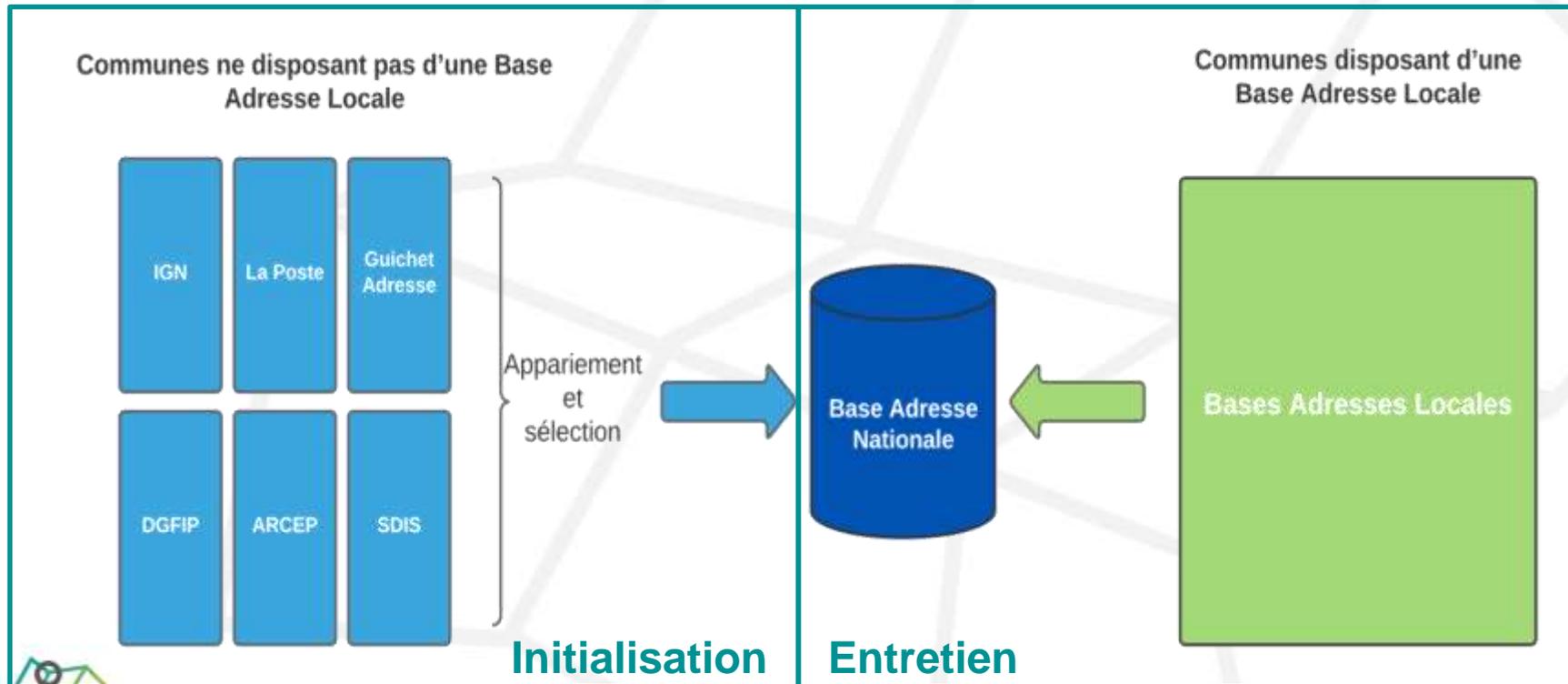
- Dès juillet 2024
- Ni pour le cadastre, ni pour les impôts, ni pour toute autre personne de droit public ou privé.

[Suivi régional](#)

Pb: il faut amener tous les partenaires à jouer le jeu ...



Rappel du fonctionnement : Tout va dans la BAN



Merci !

Contact gpoujol@openig.org ou contact@openig.org

...et la suite sur openig.org

